

## DÉLIBÉRATION N° 20180035 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;  
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;  
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;  
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

#### ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

<b>PETITE ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b>
--

**Mme Evelyne FIORELLO** expose ce qui suit :

La loi de financement de la sécurité sociale du 30 décembre 2017 et le décret d'application du 25 janvier 2018 ont modifié la liste des vaccins obligatoires pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2018. De 3 vaccins obligatoires et 8 recommandés, le décret impose 11 vaccins obligatoires.

Le règlement de fonctionnement des structures municipales accueillant de jeunes enfants doit être modifié en conséquence.

Le document présenté en annexe intègre ces nouvelles dispositions obligatoires tout en laissant un délai de 3 mois de mise en conformité aux parents pour respecter le calendrier vaccinal qui s'étend du 1<sup>er</sup> mois au 18<sup>e</sup> mois de l'enfant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour.

9 abstentions M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO

**DÉCIDE :**

- **d'adopter** le nouveau règlement de fonctionnement des structures municipales accueillant de jeunes enfants.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le nouveau règlement de fonctionnement des structures municipales accueillant de jeunes enfants.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

